

Circuit de l'Ugni Blanc



Visorando



Trace n° 379903

Une randonnée proposée par GCTourisme

Un peu à l'écart des grands axes de circulation, le village semble s'être endormi... Et pourtant, au début du siècle dernier il comptait de nombreux commerces et artisans qui faisaient sa renommée aux alentours. Criteuil-la-Magdeleine est riche de grandes maisons, appelées logis et d'une dizaine de moulins (plus en activité de nos jours) implantés sur le "Né". Certains sont visibles depuis le sentier de randonnée.

Durée	2h 15	Difficulté	Facile
Distance	7,46 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	43 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	42 m	Commune	Criteuil-la-Magdeleine (16300)
Point haut	63 m		
Point bas	30 m		



Description

Balisage Jaune

(D/A) Départ de la randonnée Place de la Mairie. Dirigez-vous vers la route et prenez à gauche. Traversez la route et continuez tout droit en direction de l'église. Passez devant celle-ci et continuez tout droit.

(1) Prenez à droite à l'intersection et suivez la route la plus à droite à la patte d'oie (Rue du Petit Fief). Continuez tout droit. Juste après les dernières maisons, prenez le chemin en terre en face au niveau du virage. Continuez tout droit au milieu des vignes. Passez à côté des maisons et continuez tout droit.

(2) Empruntez le chemin à gauche et continuez tout droit. Restez sur l'axe principal sur une distance d'environ 700m. Prenez le chemin à gauche à l'intersection afin de rejoindre la route. Tournez à gauche et continuez tout droit.

(3) Virez dans la première route à gauche et continuez tout droit. Continuez tout droit sur le chemin en terre au niveau du virage. À l'intersection, prenez à droite afin de rejoindre la route. Traversez la route et suivez le chemin en face. Continuez tout droit et prenez à gauche à la route (D151). Tournez dans le chemin en calcaire sur votre droite. À l'intersections suivante, prenez à droite et continuez tout droit. Bifurquez dans le chemin à gauche à l'intersection au niveau des arbres. Continuez tout droit sur une distance d'environ 950m en restant sur l'axe principal.

(4) Prenez à gauche puis tout de suite à droite sur le chemin vers les habitations. Obliquez à gauche et continuez tout droit sur le chemin en calcaire. Une fois à la route, suivez celle la plus à droite et longez les habitations par la gauche. Prenez à droite à l'intersection puis la première route à gauche "Chemin de Fonteny".

(5) Tournez dans le chemin à gauche juste avant le cours d'eau. Suivez le chemin sur votre droite afin de longer le cours d'eau par la gauche. Continuez tout droit et traversez le bois. Prenez à droite à la sortie du bois (non visible sur la carte) pour continuer sur le chemin en calcaire. Prenez à gauche à l'intersection en T afin de rejoindre la route (D151).

Traversez la route et suivez le chemin en face. Continuez tout droit. Traversez la route (Rue de l'Écurat) et continuez dans le chemin en face de vous en laissant les habitations sur votre droite. Continuez tout droit au milieu de vignes.

(6) Prenez à droite à l'intersection (Rue du Logis de la Motte) en direction du bourg. Virez à gauche et dirigez-vous vers le centre bourg. Continuez tout droit puis prenez à gauche afin de rejoindre la Place de la Mairie **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Place de la Mairie**
| N 45.538194° / O 0.215448° - alt. 57 m - km 0
- 1 Rue du Petit Fief**
| N 45.537717° / O 0.217901° - alt. 49 m - km 0.23
- 2 Prenez à gauche**
| N 45.542973° / O 0.22291° - alt. 47 m - km 0.95
- 3 Prenez à gauche**
| N 45.541211° / O 0.23256° - alt. 41 m - km 1.96
- 4 Prenez à gauche**
| N 45.528441° / O 0.222275° - alt. 32 m - km 4.07
- 5 Prenez à gauche, le long du bras du - Né (rivière) - Affluent de la Charente**
| N 45.526567° / O 0.21423° - alt. 35 m - km 4.93
- 6 Prenez à droite**
| N 45.533038° / O 0.216865° - alt. 61 m - km 6.75
- D/A Place de la Mairie**
| N 45.538198° / O 0.215454° - alt. 57 m - km 7.46

Informations pratiques

Des tables de pique-nique sont à disposition derrière l'église.

À voir

La mairie et l'école communale :

Face à la mairie, se trouve l'école communale, créée en 1890 : Jules Ferry est passé par là ! Voici l'exemple type d'une école primaire républicaine...

L'Église Saint-Jean-Baptiste :

Elle marie le style roman (façade, coupole, piles et mur latéral sud) et ogival du 15ème dans la parfaite harmonie. Son clocher octogonal, remarquable, en fait son originalité. L'inscription "temple de la raison" datant de la Révolution, orne son fronton.

A l'intérieur, une très belle piscine avec ses colonnettes minuscules à chapiteaux et l'autel de la vierge.

Le Logis de la Mothe :

Il est attesté dès 1126. Le logis actuel, entouré de douves en eau, semble dater de la fin du 16ème siècle. Au 17ème siècle, Jean Marchand de la Mothe, ami du chevalier de la Croix Maron (personnage illustre à l'origine de la double distillation du Cognac) prit une part active aux expériences de son ami.

L'espace nature et sentier d'interprétation vous font découvrir la faune et la flore de la vallée du Né.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-l-ugni-blanc/>

En savoir plus : - 6 Rue Valdepenas CS 10 216 16111 COGNAC Cedex

Tél : 05 45 36 64 30 - Site internet : <https://www.grand-cognac.fr/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.